Qu'est-ce que le mode prépaiement du compteur communicant ?

Notre réponse

Le compteur communicant avec fonction de prépaiement active fonctionne selon le principe du **prépaiement des consommations**. Mais contrairement au compteur à budget, il n'y a pas de carte rechargeable. Vous pouvez faire le **rechargement en ligne**, ou à un point de recharge, avec votre **carte bancaire**.

Lorsque le GRD active la fonction de prépaiement (ou place un compteur à budget), une **réserve de consommation** d'environ 2 à 3 jours est programmée automatiquement. Cette réserve permet d'avoir de l'électricité ou du gaz le temps de recharger un montant sur le compteur.

Sur le compteur communicant, un symbole indique que la fonction de prépaiement est active.

- Pour l'électricité, c'est une **flèche** au-dessus du symbole €.
- Pour le gaz naturel, c'est un **symbole €** qui apparaît sur l'écran.

Les compteurs communicants sont équipés de boutons d'information :

- En électricité, le bouton d'information est le bouton vert.
- En gaz, les boutons d'information sont les trois boutons rouges en-dessous de l'écran d'affichage.

Avec un compteur communicant, le **crédit de secours** s'active automatiquement dès que le solde disponible est épuisé.

Pour plus d'informations sur le crédit de secours, voyez notre fiche Qu'est-ce que le crédit de secours ?

Attention ! Une fois que le crédit de secours est épuisé, l'alimentation est **coupée** tant que vous ne rechargez pas un montant.

Bon à savoir ! Pour des informations propres à votre compteur, vous pouvez prendre contact avec votre GRD. Vous pouvez trouver **votre GRD** et ses coordonnées sur le site de la CWaPE.

Références légales

- Article 2, 57°bis du Décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité
- Article 2, 59° du Décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz

Documents type

Date de mise à jour: Dimanche 08/03/26